



PROJET DE SERVICE 2024/2029

**PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE**



19 Rue du 19 Mars 1962
62590 OIGNIES

✉ associationrl@orange.fr

🌐 www.rl-action-sociale.fr

Table des matières

INTRODUCTION	1
1/ LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	3
1 Les principes de fonctionnement	3
2 Le financement	4
2.1 Le service SPS	4
2.2 Le service EMPS	4
3 Le public	4
4 Les modalités d'intervention	5
• <i>La Présence sociale</i>	5
• <i>Les actions collectives</i>	6
• <i>Les accompagnements individualisés</i>	6
• <i>Les actions partenariales</i>	7
• <i>Le développement social local</i>	8
5 Les territoires d'intervention	9
5.1 Le service SPS	9
5.2 Le service EMPS	9
6 Les instances	10
7 La formation	10
8 Les moyens matériels	11
8.1 Les locaux administratifs	11
8.1.1 Le service SPS	11
8.1.2 Le service EMPS	11
8.2 Les véhicules de service	11
8.2.1 Le service SPS	11
8.2.2 Le service EMPS	11
9 Le fonctionnement des équipes	12
9.1 Les équipes d'intervention	12
9.1.1 Le service SPS	12
9.1.2 Le service EMPS	12



9.2 Le logiciel TRAJECT	12
9.3 Les modalités de fonctionnement	13
9.4 La communication	14
10 La prévention de la maltraitance	14
11 La protection des enfants	14
II/ LE PROJET DE SERVICE 2024/2029	15
1 Les observations et le diagnostic	15
1.1 Les publics et les problématiques	15
1.2 Les territoires d'intervention	17
2 Les objectifs	17
2.1 Les outils de cadrage	17
2.2 Les objectifs de travail	18
2.2.1 L'axe de référence	18
2.2.2 L'axe de réactivité	18
2.2.3 L'axe d'anticipation	20
3 L'évaluation	21
3.1 Une évaluation des projets individualisés	21
3.2 Les instances d'évaluation	22
3.3 Au niveau des territoires	22



INTRODUCTION

La réécriture du Projet de l'Association Rencontres et Loisirs a été initiée en 2023 et l'ensemble des documents ont été validés lors du Conseil d'administration du 15 février 2024.

Le projet associatif a fait l'objet de réunions de travail de la gouvernance qui a également validé le choix d'écrire trois projets de services correspondant aux trois pôles d'activité de l'association :

La Prévention Spécialisée, l'Habitat et l'Accompagnement scolaire.

Les deux derniers pôles se sont ainsi dotés d'un outil inexistant.

Une méthodologie participative a été mise en place par le biais de différents groupes de travail réunissant les professionnels et favorisant la connaissance des besoins des publics :

Prévention Spécialisée SPS/EMPS	Habitat CLLAJ/FSL/ASL/ALT/TREPLINS DUO	Accompagnement scolaire ADDI/CLAS
- SWOT/sondages/nuage de mots/ réunions thématiques, d'étapes et graphiques	- SWOT/réunions thématiques, d'étapes et graphiques	- Réunions d'étapes et graphiques

Les documents réalisés s'appuient sur les préconisations de l'HAS et intègrent les attendus de l'évaluation engagée par l'association sur la plateforme SYNAE. Une auto-évaluation annuelle sera réalisée et complétée par une évaluation externe tous les cinq ans.

Un travail spécifique a été mené afin que l'ensemble des pratiques soit accompagné par des logiciels anticipant la dématérialisation et s'inscrivant dans le cadre du RGPD. En parallèle, l'actualisation ou la création de procédures et d'outils se sont accentuées pour garantir la qualité des interventions.

L'Association Rencontres et Loisirs est un acteur reconnu du territoire de la CAHC et de la CALL souvent associé à la création de nouvelles réponses d'accompagnement de publics précarisés ou en voie de marginalisation.

Lors des 5 dernières années, elle a participé à plusieurs dynamiques d'action ou de réflexion avec le soutien de ses financeurs principaux : le Département, l'Etat, la CAF, l'intercommunalité et les communes. Les dispositifs Tremplins duo, Equipe Mobile de Prévention Spécialisée, ASL jeunes ASE et ADDI sont venus compléter l'offre de services.



L'Association Rencontres et Loisirs s'inscrit dans un maillage défini par les orientations du Schéma départemental de l'Enfance et de la Famille 2024-2029, de la Politique de la ville horizon 2030, du PDALHPD 2022-2027, du Plan Local de l'Habitat de la CAHC 2022-2028 et de la COG 2023-2027 de la CAF.

Elle entend poursuivre son rôle d'acteur clef du lien social et d'accompagnement de proximité au sein d'un partenariat territorial riche avec lequel il faudra être à la hauteur d'enjeux nouveaux. L'Association Rencontres & Loisirs s'appuie pour cela sur des valeurs du « ALLER VERS » et de la « LIBRE ADHÉSION » afin de favoriser l'« AUTONOMIE » et l'« ÉPANOUISSEMENT » de chacun.

Comme défini dans le référentiel Départemental, le présent projet de service s'appuie sur une démarche diagnostique à deux niveaux :

Au niveau local, la période 2020-2023 a permis la mise en place de deux diagnostics qui ont abouti à des changements de quartiers d'intervention sur la commune de Libercourt (Haute Voie) et la commune de Courrières (Rotois). Une démarche similaire s'ensuivra en 2024 sur la commune de Carvin pour permettre l'intervention sur un nouveau quartier.

Au niveau territorial, le diagnostic est remis à jour chaque année sur le Rapport d'activités. Concernant l'implantation de la nouvelle équipe sur quatre communes, une étude de préfiguration proposant un diagnostic complet a été réalisée en 2023 avec l'appui de l'Association de Prévention Spécialisée Nationale.

Ces documents sont consultables sur demande au siège de l'association.



Le service de prévention spécialisée existe depuis 1966 et bénéficie du financement et du pilotage du Département du Pas de Calais et des communes d'intervention (Carvin, Libercourt, Oignies, Courrières). Il est défini sous l'appellation SPS (Service de Prévention Spécialisée).

Depuis mai 2023, le service s'est étendu sur 4 nouvelles communes : Evin-Malmaison, Hénin Beaumont, Montigny en Gohelle, Rouvroy. Ce nouveau dispositif intitulé EMPS (Equipe Mobile de Prévention Spécialisée) est financé par la Communauté de Communes, l'Etat, les communes et des bailleurs sociaux. Il est régi par les mêmes dispositions que le SPS et notamment le référentiel départemental établi en 2023.

Certaines parties du projet de service sont donc communes et d'autres sont dissociées.

I. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1 Les principes de fonctionnement

La prévention spécialisée est, dans le cadre de la protection de l'enfance, la seule forme d'action éducative en milieu ouvert sans mandat nominatif. A ce titre, elle peut se déployer dans des espaces et des moments atypiques. Elle facilite la continuité des parcours éducatifs, la rencontre avec les publics marginalisés et le développement de leur pouvoir d'agir.

« En matière de prévention spécialisée, le seul critère de pertinence est celui de l'efficacité de l'action. Confrontée aux réalités, la pratique sociale engendre des solutions que n'aurait pas imaginées la théorie. De la diversité des situations naissent différentes réponses. C'est pourquoi chaque association de Prévention Spécialisée, dans son contexte particulier, a développé un savoir-faire qui lui est propre. »¹

La prévention spécialisée s'appuie sur des principes d'intervention :

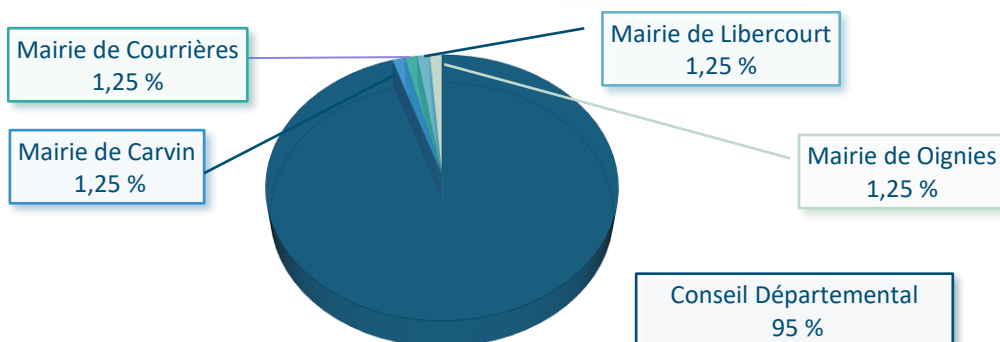
- Le « aller vers »
- La libre adhésion
- Le non mandat
- La non-institutionnalisation
- Le respect d'une forme d'anonymat

¹ Guillaume, C. (2007). Pensée plurielle, éducation et prévention spécialisée. De Boeck Supérieur

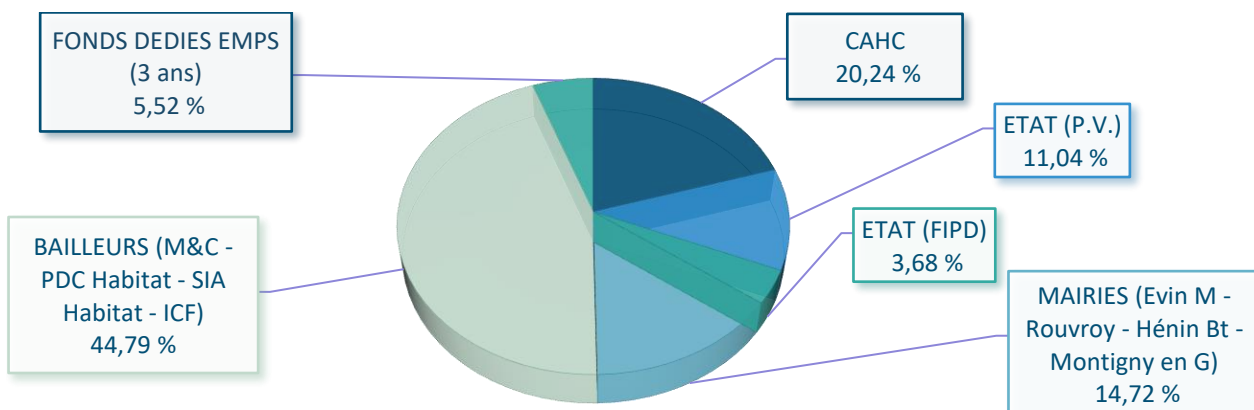


2 Le financement

2.1 Le service SPS



2.2 Le service EMPS



Le financement de l'EMPS a été acté par le CA de R&L le 30 novembre 2023 pour une durée de 3 ans sur la base des engagements des partenaires. La projection sur plus long terme nécessitera un équilibre financier compensant le report des fonds dédiés à hauteur de 5.52% sur les 3 années.

3 Le public

Depuis 2011, l'implication des professionnels s'est orientée vers les jeunes âgés de 11 à 16 ans afin de participer à la lutte contre le décrochage scolaire. Le référentiel départemental de la prévention spécialisée revu en 2023 définit une tranche d'âge allant de 11 à 21 ans.



Une attention particulière est portée sur les jeunes primaires entrant au collège. Par ailleurs, l'éducateur de prévention spécialisée demeure un travailleur social que les publics de tous âges peuvent rencontrer lors du travail de rue et notamment les jeunes de 21 à 26 ans.

Les problématiques des jeunes accompagnés amènent les éducateurs à travailler avec les parents. L'accès au domicile est souvent facilité et permet de comprendre l'organisation du système familial. Le travail sur la parentalité est parfois accentué par le développement d'appels à projets spécifiques.

4 Les modalités d'intervention

La présence sociale

La présence sociale s'organise sur 4 communes. Des quartiers d'intervention en QPV ou non ont été définis par le Département en accord avec les mairies sur la base d'un diagnostic. Les professionnels maintiennent une présence mobile et adaptative dans le but de créer du lien, d'être identifiés, d'établir un échange, une relation. Ils sont parfois présents à la sortie des collèges, sur des lieux de loisirs identifiés ou sur des lieux de squat.

Il s'agit d'un temps de travail réalisé par des éducateurs spécialisés exclusivement en dehors du local, c'est-à-dire par une présence dans la rue, dans l'espace public.

S'approcher du jeune, du groupe, sans outil spécifique, sauf l'envie et la parole comme outil de médiation.

La proximité permet une approche globale de la personne sans avoir une entrée par les symptômes (violence, délinquance, dépendances...) car il est nécessaire d'être disponible à la rencontre de l'autre.

L'espace de rencontre offre aux jeunes une relation d'aide à l'adulte, relation qu'ils peuvent librement accepter basée sur la confiance et un accompagnement dans la durée.

Les territoires d'intervention sont revus lorsque les besoins l'exigent et sur la base d'un diagnostic.



La présence sociale s'effectue également dans des locaux situés au sein des quartiers.

En outre, les éducateurs sont présents sur des réseaux sociaux qui constituent aujourd'hui une présence de rue numérique. La démarche *promeneur du net* est alors privilégiée.

Les actions collectives

Les temps de convivialité, les chantiers, les sorties, les activités, les ateliers et les camps contribuent à la connaissance réciproque, l'accroche, la confiance, l'acquisition de savoir-faire, la valorisation. Ces outils permettent à l'équipe de mettre en place d'autres références, de créer des situations de groupe, qui produisent des critiques et des choix et favorisent l'autonomie, la mobilité.

Les actions collectives sont des outils à dimension éducative. Elles favorisent un changement, une évolution positive et une prise en charge individuelle des jeunes et de leurs familles.

C'est l'interaction entre les individus, les groupes et le territoire qui constitue toute la spécificité et l'intérêt de la prévention spécialisée.

Les accompagnements individualisés

L'accompagnement individuel est une action socio-éducative auprès d'un jeune en souffrance et/ou en risque de marginalisation et des familles, sans mandat nominatif, dans le respect de leur libre adhésion et de la confidentialité. Il s'agit d'une approche dite globale parce qu'elle ne se fonde pas sur le traitement du symptôme mais prend en compte et agit sur l'environnement du jeune.

L'accompagnement peut avoir des modalités très diversifiées, soutien ponctuel ou de longue durée, mais toujours dans une relation de confiance et de respect mutuel.

La prévention spécialisée c'est le trait d'union entre le droit commun, les jeunes et les familles... elle travaille dans des interstices, une forme de micro chirurgie de l'accompagnement éducatif.



Les actions partenariales

Les éducateurs ont un rôle d'orientation et connaissent un certain nombre de situations qui nécessitent des passages de relais ciblés. Ils impliquent des professionnels qualifiés et constituent un réseau de partenaires au vu de répondre à des besoins identifiés.

En fonction de ceux-ci, la mise en relation se fera par exemple avec des professionnels du champ social (MDS), de la santé, de l'éducation (Education nationale), de l'emploi et de l'insertion (Mission locale), du droit et de la justice, de la citoyenneté (mairies, ...).

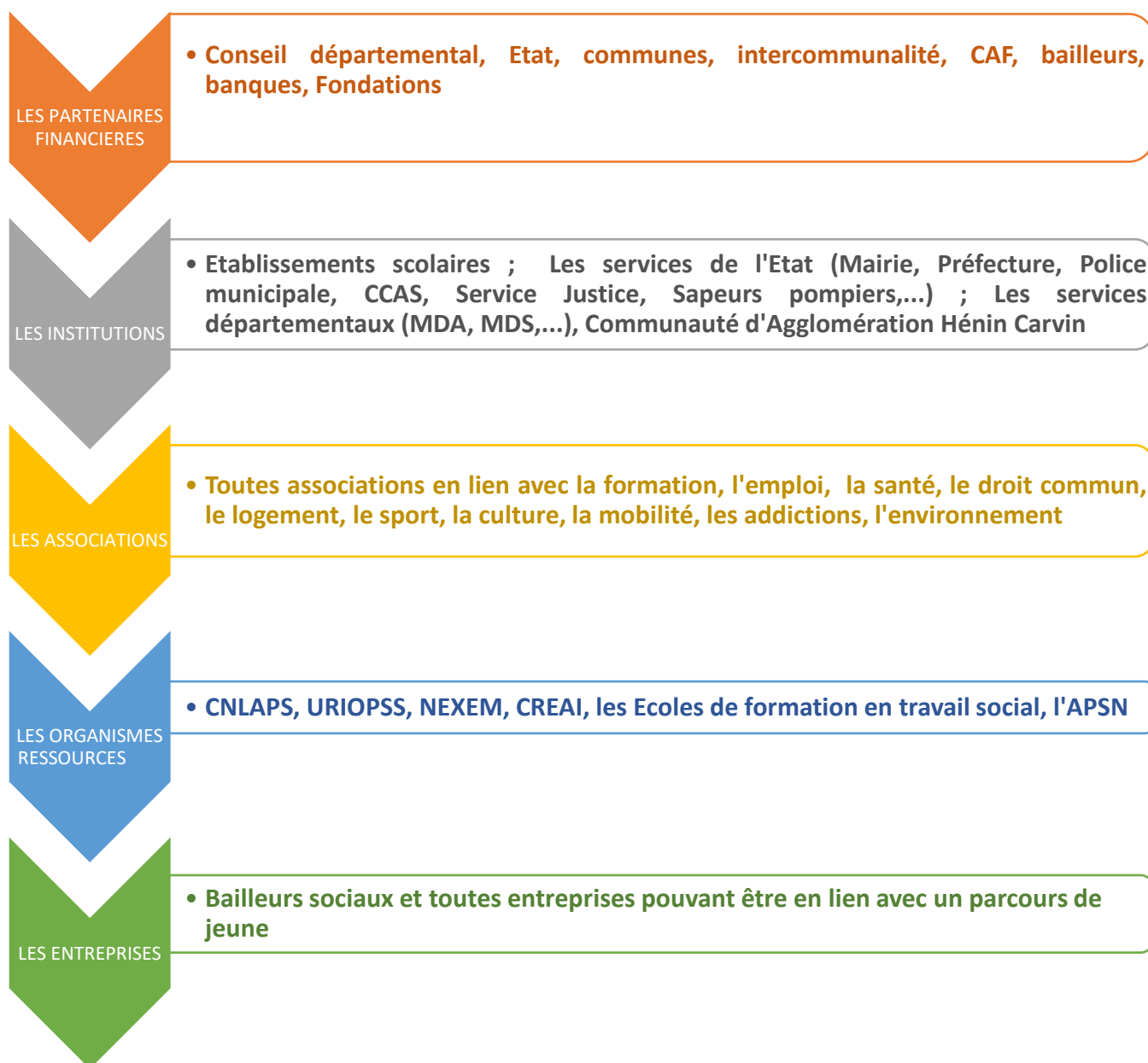
Les professionnels développent ainsi chacune de leurs actions avec et pour les publics en s'associant ou en provoquant une démarche partenariale.

La liste des partenariats s'enrichit donc à mesure de la mise en place de chaque action nouvellement établie. Le partenariat avec les collèges est régulier pour lutter contre le décrochage scolaire. En plus des actions et des accompagnements proposés, des conventionnements pour mesure de responsabilisation ou d'exclusion sont mis en place.

Les 8 services de prévention spécialisés du Pas-de -calais travaillent en partenariat sur différents projets afin de mutualiser leur savoir-faire.

Le partenariat doit s'ajuster en fonction des besoins des jeunes, des familles et des quartiers et en fonction des autres acteurs, des « nouveaux métiers » et des nouvelles orientations politiques....





Cf annexe 1 : liste de tous nos partenaires

Le Développement Social Local

La prévention spécialisée agit dans une logique de développement du pouvoir d'agir des personnes, d'empowerment, de participation citoyenne, qui considère la notion de « communauté de vie ».

En donnant la parole aux habitants, en leur donnant confiance et en soutenant leurs projets pour qu'ils deviennent acteurs.

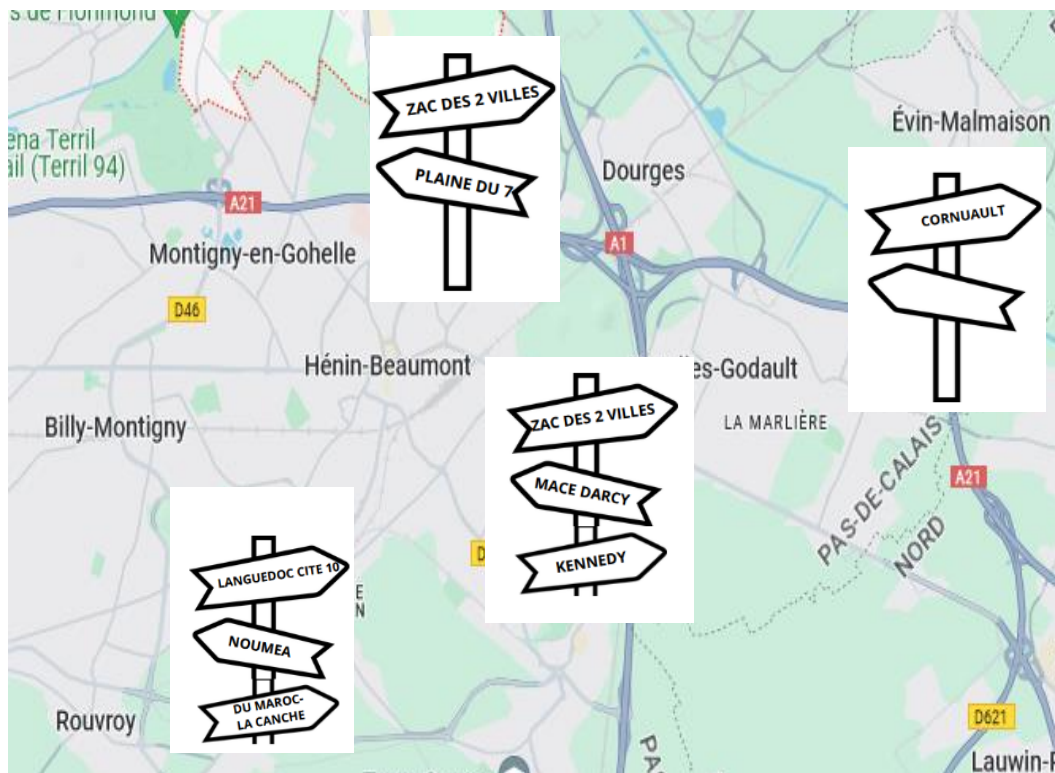


5 Les Territoires d'intervention

5.1 Le service SPS



5.2 Le service EMPS



6 Les instances

Le service participe à différents groupes de travail ou instances :



Un dialogue de gestion est mis en place annuellement avec le Département et les communes.

7 La formation

L'accès à la formation et l'information est capital en prévention spécialisée. Ses acteurs doivent être en prise avec les évolutions sociétales, les modes, les usages. Ils doivent aussi être en veille sur les évolutions qui ont trait à l'accompagnement. Ce point fait l'objet d'un dialogue constant entre l'équipe et la direction où chacun peut être force de proposition.

Des formations thématiques sont proposées par des associations, l'intercommunalité, le Département ou les réseaux : l'ARRE, réseau parentalité 62, l'URIOPSS, le CNLAPS, la MDA...

Les entretiens professionnels sont réalisés selon les temporalités légales afin que les souhaits d'évolution et de formation puissent être exprimés. Selon les besoins des groupes d'analyse de pratique ou de la supervision peuvent-être envisagés.



8 Les moyens matériels

8.1 Les locaux administratifs

8.1.1 Le service SPS

Ils permettent aux professionnels d'effectuer le suivi administratif ou de réaliser de la présence sociale ou des activités

- ✓ ***Le siège social*** : 19 rue du 19 mars 1962 62590 OIGNIES
- ✓ ***La salle Prévert*** - Rue Cyprien Quinet - CARVIN

- ✓ ***Les locaux commerciaux SIA*** - Rés. Pont de Grès, rue du Puits - CARVIN
- ✓ ***Le local sis Centre Culturel Le Travelling*** - Rue Aristide Briand - COURRIERES (Mis à disposition aux éducateurs)
- ✓ ***La salle Justice*** - Place Justice - OIGNIES (Mise à disposition aux éducateurs)
- ✓ ***La salle de l'Escale*** - 470 Bd Faidherbe - LIBERCOURT (Mise à disposition aux éducateurs)



8.1.2 Le service EMPS

- ✓ ***Le siège social*** : 19 rue du 19 mars 1962 62590 OIGNIES
- ✓ ***La maison pour tous*** : rue Octave Legrand 62141 EVIN MALMAISON
- ✓ ***Le centre Gina Sanna*** : rue Pantigny 62141 EVIN MALMAISON
- ✓ ***Le Pôle de Cohésion sociale*** : 157 rue du Général de Gaulle BP 9 62320 ROUVROY
- ✓ ***La maison du projet M&C Hénin Bt*** : cité Darcy 62110 HENIN BEAUMONT
- ✓ ***Le CCAS*** : 143 ave des Fusillés 62110 HENIN BEAUMONT
- ✓ ***La maison du projet PDC Habitat*** : 62640 MONTIGNY EN GOHELLE
- ✓ ***Local ICF*** : 62640 Montigny en Gohelle
- ✓ ***Le centre social Montigny en Gohelle*** : rue J Brel 62640 MONTIGNY EN GOHELLE



8.2 Les véhicules de service

8.2.1. Le service SPS

- ⇒ 3 Véhicules 9 Places
- ⇒ 1 Dacia Jogger 7 places
- ⇒ 1 Dacia Dokker 5 places



8.2.2 Le service EMPS

- ⇒ 1 Véhicule 9 places
- ⇒ 1 Dacia Jogger 7 places



9 Le fonctionnement des équipes

9.1 Les équipes d'intervention

9.1.1 Le service SPS

OIGNIES
COURRIÈRES

- 1 éducateur spécialisé
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 animateur socio culturel

CARVIN
LIBERCOURT

- 1 éducateur spécialisé
- 1 éducateur spécialisé
- 1 éducatrice spécialisée

9.1.2 Le service EMPS

EVIN MALMAISON

- 1 éducatrice spécialisée

HENIN BEAUMONT

- 1 éducateur spécialisé

MONTIGNY EN
GOHELLE

- 1 éducateur spécialisé

ROUVROY

- 1 éducatrice spécialisée

9.2 Le logiciel TRAJECT

Dès 2019, l'association a participé à la conception du logiciel TRAJECT proposé par le CNLAPS en lien avec différents SPS du territoire national.



Basé sur une terminologie reconnue par ses utilisateurs, il permet aux professionnels les accès suivants :

- ✓ La saisie et la validation des plannings prévisionnels et réalisés
- ✓ L'enregistrement des données concernant l'ensemble de l'activité
- ✓ Le suivi des accompagnements individualisés des objectifs à l'évaluation
- ✓ L'établissement de diagnostics territoriaux co-construits
- ✓ Les sorties statistiques en temps réel

9.3 Modalités de fonctionnement

- L'équipe bénéficie d'une réunion d'équipe par semaine (sauf temps de vacances scolaires). Elle permet de coordonner les actions, les emplois du temps, la logistique (véhicules) et d'évaluer le travail de rue. Elle est un temps d'échange sur des situations complexes, des orientations de projets, des bilans d'actions et des thématiques sociétales.
- Des temps réguliers d'information sur différentes problématiques sont accessibles et nécessaires pour les professionnels
- Chaque professionnel dispose d'un téléphone avec un accès à internet et d'un ordinateur afin de favoriser son autonomie et sa liaison avec le public
- Les professionnels sont tous éducateurs spécialisés ou animateur socio-culturel
- Le travail est organisé afin de répondre au mieux aux besoins du public. Ainsi, les professionnels sont amenés à travailler les week-ends (notamment le samedi), en horaires tardifs en fonction des actions menées. Une partie du travail est conditionnée à la saisonnalité (notamment le travail de rue). Pendant la période estivale, chaque éducateur accentue le travail de rue sur des soirées ciblées et la présence sociale dans les quartiers (actions thématiques, quartiers d'été,)
- Des camps sont organisés pour répondre à des objectifs spécifiques
- Les professionnels mettent régulièrement en place des projets initiés avec et pour les jeunes en s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse



9.4 la communication

Les professionnels utilisent différents canaux de communication avec les jeunes qu'ils connaissent et accompagnent (groupes What's app...) dans la pratique quotidienne. Ils utilisent d'autres réseaux pour communiquer sur des actions collectives qui ont eu lieu (sorties, animations...). Les supports pour les événements sont choisis en fonction des publics à informer, le site et le Facebook associatif pouvant les relayer.

Un éducateur est « promeneur du net » et utilise les réseaux pour des publics « tout venant » que nous ne connaissons pas préalablement. Cette démarche est accompagnée et sécurisée par un réseau dont l'association est signataire de la charte et le professionnel est régulièrement formé à l'évolution des usages.

10 La prévention de la maltraitance

Suite au décret du 29 février 2024 l'association s'est engagée à établir la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance. A savoir, procédure de repérage signalement/traitement, formation du personnel, communication auprès des usagers et auprès des autorités. A ce jour les usagers sont informés de leurs droits et de la possibilité d'interpeller les personnes ressources conformément à la loi 2002-2.

11 La protection des enfants

Suite à la loi du 7 février 2022, l'association s'est engagée à mettre en œuvre les dispositions relatives à la protection des enfants. A savoir, communiquer les données personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance) des professionnels intervenant auprès des mineurs auprès des services compétents.



II. LE PROJET DE SERVICE 2024-2029

1 Les observations et le diagnostic

1.1 Les publics et les problématiques

La prévention spécialisée travaille avec un public adolescent générateur de changements sociétaux ou perméable à ces changements.

Les éducateurs sont en prise directe avec de nombreux sujets qui participent d'une observation permanente.

Le nuage de mots suivant reprend donc les problématiques les plus prégnantes repérées par chaque éducateur en 2023. Il a été réalisé suite à un sondage des professionnels accompagnant les jeunes quotidiennement.





1.2 Les territoires d'intervention

Rencontres et Loisirs a intégré le diagnostic TRAJECT dans son fonctionnement. Ils sont effectués au moins une fois par an en co-construction avec les acteurs de terrains : référents sociaux, médiateurs, gardiens d'immeuble, animateurs de quartier...

Ces diagnostics sont consultables à tous moments et sont complémentaires aux bases de données de l'INSEE, des Analyses de Besoins Sociaux, de la Politique de la ville, des PRE, de l'Education Nationale, de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les équipes sont également mobilisées sur des diagnostics plus spécifiques lorsqu'un changement de territoire d'intervention est sollicité. Celui-ci s'effectue alors dans une dimension partenariale et il prend essentiellement la forme d'un diagnostic « en marchant » afin de recueillir les besoins des habitants.

De 2019 à 2023, l'association a réalisé 2 diagnostics pour envisager des changements de quartier d'intervention (Libercourt et Courrières) et une étude de préfiguration sur les communes d'Hénin-Beaumont, d'Evin-Malmaison, de Rouvroy et de Montigny en Gohelle pour le nouveau service EMPS (Equipe Mobile de Prévention Spécialisée).

2 Les objectifs

2.1 Les outils de cadrage

Depuis 2022, le Département a initié une démarche visant à une meilleure visibilité de l'action menée en prévention spécialisée. Cela s'est traduit par une mise en travail de 3 outils désormais finalisés :

- Le Référentiel qui définit les modalités d'action
- Le Rapport d'activités qui retrace l'action menée sur une année
- La convention qui resitue le contexte d'intervention auprès des autres financeurs et partenaires

Les principes d'intervention ont été réaffirmés ainsi que le public 11-21 ans bénéficiant de l'accompagnement.



2.2 les objectifs de travail

Compte tenu de la singularité de l'intervention de la prévention spécialisée, les objectifs se déclinent en 3 axes :

2.2.1 L'axe de référence

Il est le cœur de l'action des équipes au quotidien. Il reprend donc le référentiel et les modalités de fonctionnement pré-citées. Ce caractère immuable des principes d'intervention est nécessaire à la garantie d'une pratique reconnaissable, identifiable et mesurable.

2.2.2 l'axe de réactivité

Conscients que nous disposons d'un outil d'action dont l'adaptabilité est éprouvée, les objectifs suivants constituent autant d'implications complémentaires et qui s'inscrivent dans un souci de réponse au plus près des besoins du public et du territoire :



PREVENIR LE DECROCHAGE SCOLAIRE	ACCOMPAGNER LA NECESSITE D'EXTERIORITE	ACCOMPAGNER LA PARENTALITE	AIDER A L'ACCES AUX DROITS	AIDER A L'ACCES A LA SANTE
<i>Difficultés scolaires</i>	<i>Absence de loisirs</i>	<i>Parentalité</i>	<i>Difficultés financières</i>	<i>Rapport à la sexualité (transidentité, homosexualité)</i>
<i>Absentéisme des parents</i>	<i>Absence d'activités physiques</i>	<i>Absence de dialogue intrafamilial</i>	<i>Absence de projet</i>	<i>Souffrance psychologique</i>
<i>Problème d'orientation</i>	<i>Absence d'activités culturelles</i>	<i>Familles monoparentales</i>	<i>Manque de repères affectifs</i>	<i>Addictions</i>
<i>Absentéisme au collège</i>	<i>Difficulté de mobilité</i>	<i>Difficultés face au deuil</i>	<i>Difficultés liées au logement</i>	<i>Manque d'estime de soi</i>
<i>Harcèlement scolaire</i>	<i>Isolement</i>	<i>Manque de valorisation</i>	<i>Non recours aux droits</i>	<i>Malnutrition</i>
<i>Cyber-harcèlement</i>	<i>Manque d'ouverture vers l'extérieur</i>	<i>Place des écrans</i>		<i>Manque de confiance</i>
<i>Délinquance</i>	<i>Manque de confiance envers les institutions/adultes</i>	<i>Inégalité filles/garçons</i>		<i>Manque d'écoute</i>
<i>Absence de dialogue avec l'E.N.</i>		<i>Réseaux sociaux</i>		
<i>Absence scolaire</i>		<i>Fake news</i>		
<i>Difficultés d'apprentissage</i>		<i>Problème de comportement</i>		
<i>Jeux récréatifs malsains</i>		<i>Enfant roi</i>		
<i>Paris Tik Tok</i>		<i>Familles recomposées</i>		
<i>Retard scolaire</i>		<i>Jeunes livrés à eux- mêmes</i>		
<i>Recherche de stages</i>		<i>Rapport à l'autorité</i>		
<i>Violences entre pairs</i>		<i>Inclusion des familles dans les accompagnements</i>		
<i>Radicalité</i>		<i>Manque de repères éducatifs</i>		
		<i>Violences intra familiales</i>		
		<i>Violences faites aux femmes</i>		



Cet axe est nécessairement revu chaque année et définit les priorités d'actions et de projets.

2.2.3 L'axe d'anticipation

Ce dernier axe regroupe des projections non envisageables actuellement mais qui pourraient le devenir. Et qui suscitent des questionnements ou identifient un manque de réponse.

➤ Vers la prévention spécialisée précoce ?

De nombreux constats des professionnels indiquent que calquer le modèle d'intervention de la prévention spécialisée pour des enfants en bas âge est une piste à explorer. En effet, de nombreuses problématiques se décalent d'années en années pour apparaître plus précocement (présence des écrans, parents dépassés, ...). Les éducateurs évoquent parfois ce sentiment « qu'il est dommage qu'un travail n'est pas pu être réalisé en amont ». En outre, l'approche de la prévention permet une acceptation plus aisée des familles puisque basée sur la proposition et la libre adhésion.

➤ Acteur clef des coopérations de territoires ?

Acteur de liaison par définition la prévention spécialisée pourrait jouer un rôle de coordination des « existants » sur un même territoire. Les professionnels disposent de la qualification, de la posture et des outils requis pour donner sens à toutes les implications sociales sur les quartiers.

➤ Dépasser le « aller vers » ?

Que devient le « aller vers » quand les jeunes ne sont plus forcément dans la rue ? L'écran attire vers l'intérieur, la famille maintient parfois à l'intérieur par peur, par facilité, le système scolaire ou professionnel maintient parfois aussi à l'intérieur (visio, télétravail, scolarisation à la maison...).

Face à ce défi, les professionnels doivent faire preuve d'adaptation. La posture reste la bonne et amène de plus en plus à « aller dans la famille », « faire avec », « aller chercher » si l'on veut entamer un chemin.

Une réflexion croisée est donc à l'œuvre située entre ce dépassement du « aller vers » et une obstination à faire sortir et amener vers le collectif.



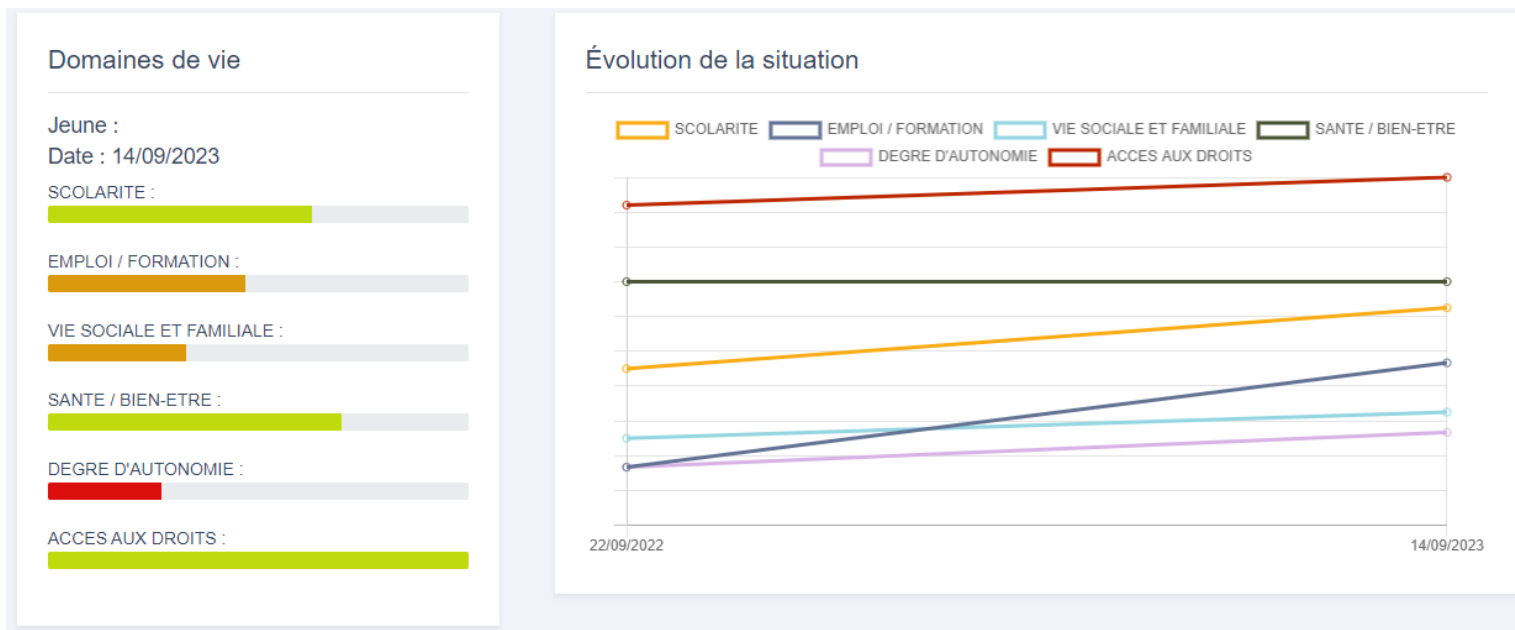
3. L'évaluation

3.1 Une évaluation des projets individualisés

Les projets individualisés (PAEI) sont utilisés pour évaluer les objectifs à atteindre avec les publics. Cette évaluation se fait de manière conjointe avec le professionnel régulièrement au moment des rencontres et, de manière plus formelle, à la fin d'une période d'accompagnement. Elle justifie la fin, la continuité de l'accompagnement ou le relais vers un autre dispositif. Les modalités d'évaluation sont fonction du type de lien tel que défini dans le logiciel TRAJECT :

Type de lien	Définition
En accroche	Les jeunes sont identifiés par l'équipe (à minima par leur prénom et/ou leur lieu de vie) et qui identifient l'équipe (salutations réciproques), n'ayant exprimé aucune demande et avec lesquels l'équipe, ayant repéré un ou des besoins, engage des dialogues et supports permettant d'établir une relation de confiance (phase d'accroche) en vue d'une proposition ultérieure d'accompagnement éducatif.
ASEP (<i>Accompagnement Socio-Educatif Ponctuel</i>)	Les jeunes identifiés par l'équipe, ayant exprimé une ou des demandes auxquelles l'équipe a répondu sans pour autant à ce stade formaliser un projet d'accompagnement : aide à la rédaction d'un CV, d'un courrier, conseils pratiques, informations générales... comme autant de supports à l'établissement d'une relation de confiance.
PAEI (Projet d'Accompagnement Educatif Individualisé)	Les jeunes identifiés par l'équipe, ayant exprimé une ou des demandes et avec lesquels se co-construit un projet d'accompagnement éducatif sur la base de leur adhésion à l'évaluation de leur situation et aux propositions éducatives qui en découlent.
En veille	Le jeune précédemment en accroche ou accompagné avec lequel il n'y a plus de lien depuis au moins un an.
Maintien du lien	Le jeune reste en lien avec l'équipe éducative sans pour autant être accompagné.
Archivé	Les jeunes précédemment en contact ou accompagnés avec lesquels il n'y a plus de lien depuis deux ans.





3.2 Les instances d'évaluation

L'assemblée générale ordinaire est l'occasion annuellement de présenter le bilan annuel du service.

Un bilan spécifique est établi chaque année grâce aux données récoltées sur le logiciel TRAJECT.

L'évaluation interne va se mettre en place ; L'équipe de Direction est formée à SYNAE. L'évaluation externe aura lieu ensuite par le biais d'un cabinet extérieur.

3.4 Au niveau des territoires :

Les équipes éducatives réalisent des diagnostics de territoire annuellement ou en fonction d'un besoin identifié. Ils sont établis de manière concertée avec les acteurs territoriaux jouant un rôle de proximité (médiateurs, associations, service municipal, gardien d'immeuble...).

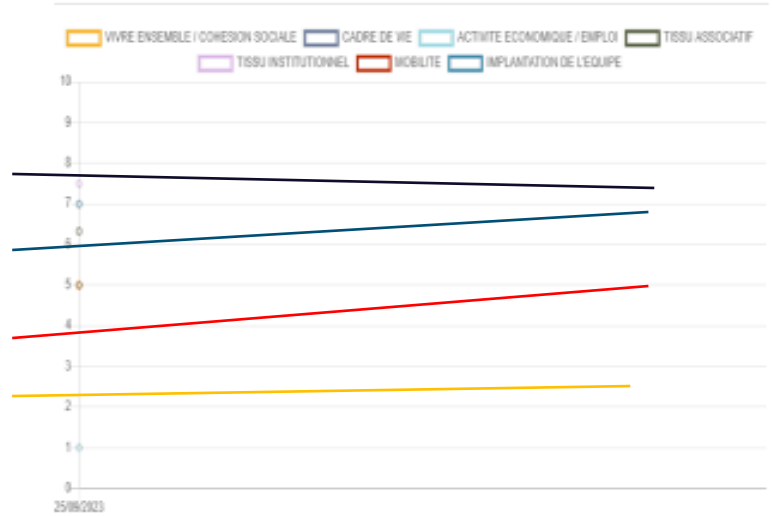
Le logiciel TRAJECT offre la possibilité d'effectuer un diagnostic territorial sur la base de thématiques identifiées : Cohésion sociale, cadre de vie, activité économique/emploi, tissu associatif, tissu institutionnel, mobilité, implantation de l'équipe. L'évaluation se basent sur des indicateurs en référence à ces thématiques. S'élabore une photographie à un instant « T » comparable dans le temps. :



Exemple d'un diagnostic territorial partagé

25/09/2023

Évolution du territoire



Exemple de thématique

> VIVRE ENSEMBLE / COHESION SOCIALE

Ambiance générale du territoire :	Quelques tensions ponctuelles	<p>On peut remarquer quelques tensions ponctuelles mais surtout des problèmes de voisinage.</p> <p>Il y a peu de mixité, la population ne se mélange pas trop, globalement il y a moins de convivialité qu'auparavant, peu de participation des habitants et quand il y a de l'investissement c'est toujours les mêmes personnes.</p> <p>On constate quelques rassemblements à certains endroits qui peuvent générer un sentiment d'insécurité.</p>
Mixité de genre :	Peu de mixité	
Relations entre les habitants :	Individualisme	
Participation des habitants à la vie du territoire :	Participation de la part de quelques habitants	
Événements festifs :	Peu	
Mixité intergénérationnelle :	Mixité	
Actes d'incivilité / Violence :	Peu	
Regroupement de jeunes :	Peu de groupes / Convivialité	

